



**Proposition de vœu du Conseil de quartier Belleville  
relatif à la ré-ouverture du passage Mare-Cascades,  
présentée en séance plénière le 9 juillet 2019**

**VOEU pour la ré-ouverture du passage Mare-Cascades dans le 20e arrondissement**

**Présentation :**

*Entre le 38-40, rue de la Mare et le 37-39, rue des Cascades - Paris 20e, la liaison piétonne qui traverse actuellement une résidence HLM de Paris-Habitat dans le sens de la pente fait l'objet d'une inscription au Plan local d'urbanisme comme elle l'était auparavant au P.O.S.*

*Historiquement, le projet même de l'ensemble de cette résidence a été négociée en 1996 entre les associations du quartier et l'OPAC d'alors, avec engagement sur l'allègement de la densité des immeubles, sur la création d'un jardin ouvert au quartier autour du Regard patrimonial de la Roquette et sur le maintien de l'ouverture au public du passage piéton existant ; le permis de construire et les travaux réalisés en témoignent Mais l'OPAC a fermé ce passage piéton à la fin des travaux en 2003 et Paris Habitat refuse depuis son ouverture.*

-----  
Considérant l'inscription de la liaison piétonne au PLU,

Considérant que cette inscription appelle à l'aboutissement de sa mise en œuvre par la Ville,

Considérant le respect dû par Paris-Habitat des engagements pris en 1996 devant les habitants et acteurs du quartier à ouvrir au quartier le passage et le jardin créé autour du Regard patrimonial de la Roquette,

Considérant que l'usage de cette liaison répond à un besoin quotidien intergénérationnel des habitants, usagers et visiteurs de ce secteur de Belleville, pour rejoindre les écoles, le marché Pyrénées, la bibliothèque Couronnes, le centre médical Couronnes, etc.... et des touristes piétons pour découvrir ce quartier riche notamment de son Histoire de l'eau,

Considérant que sa fermeture oblige les écoliers et collégiens à emprunter chaque jour les rues étroites et dangereuses des Cascades et de Savies pour rejoindre notamment l'école de la rue de la Mare contiguë à la résidence, l'école maternelle de la rue des Couronnes et le collège J. B. Clément, rue Henri Chevreau, et les prive d'une liaison piétonne protégée et sécurisée,

Considérant qu'elle est le chaînon manquant dans la liaison piétonne allant de la rue des Pyrénées à la Petite Ceinture qui permet de traverser le quartier par un parcours protégé de la circulation automobile,

Considérant que les citoyens de ce secteur continuent à témoigner de la demande d'ouverture comme le prouvait déjà la pétition de 2015 signée massivement par 1 620 personnes,

Considérant qu'elle entre dans le développement des relations et rencontres paisibles et conviviales entre habitants d'un quartier,

Considérant que l'ouverture de cette liaison correspond à la volonté parisienne de développer la piétonisation, les circulations douces de plus en plus nécessaires à Paris, les déplacements à l'abri des voitures, les zones vertes ouvertes aux habitants, la participation citoyenne, le "vivre ensemble" dans les quartiers,

Considérant que Paris souhaite favoriser les îlots et les parcours de fraîcheur et faire des aménagements pour répondre au réchauffement climatique,

Considérant que cette liaison piétonne contribuerait à ouvrir un parcours de fraîcheur à travers un espace végétalisé et réduirait ainsi le temps de parcours et permettrait d'éviter des axes très ensoleillés,

Considérant que des solutions d'aménagement, partagées par le quartier, existent afin de garantir le respect de la tranquillité et de la sécurité des locataires riverains : fermeture la nuit de cette liaison piétonne, réalisation d'une grille végétalisée protégeant les plus proches locataires du passage,

Considérant l'existence de nombreuses conventions entre la Ville et diverses congrégations, associations ou administrations, pour la gestion par la Ville d'espaces "privés" ouverts aux habitants,

Considérant que la présence d'un jardinier au jardin des Petites Rigoles qui vient d'ouvrir à proximité immédiate pourrait en faciliter l'entretien et la fermeture,

le Conseil de quartier Belleville, dans sa réunion plénière publique du mardi 9 juillet 2019, demande :

- ▶ **la ré-ouverture au public, en journée et tous les jours de la semaine, du passage piéton Mare-Cascades à la demande du quartier,**
- ▶ **la concrétisation de la liaison piétonne au PLU et des engagements d'ouverture au public pris avec le quartier par la Ville et Paris Habitat,**
- ▶ **la rédaction et la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'une convention entre la Ville et Paris-Habitat en associant démocratiquement les citoyens et acteurs du quartier aux modalités de cette gestion.**